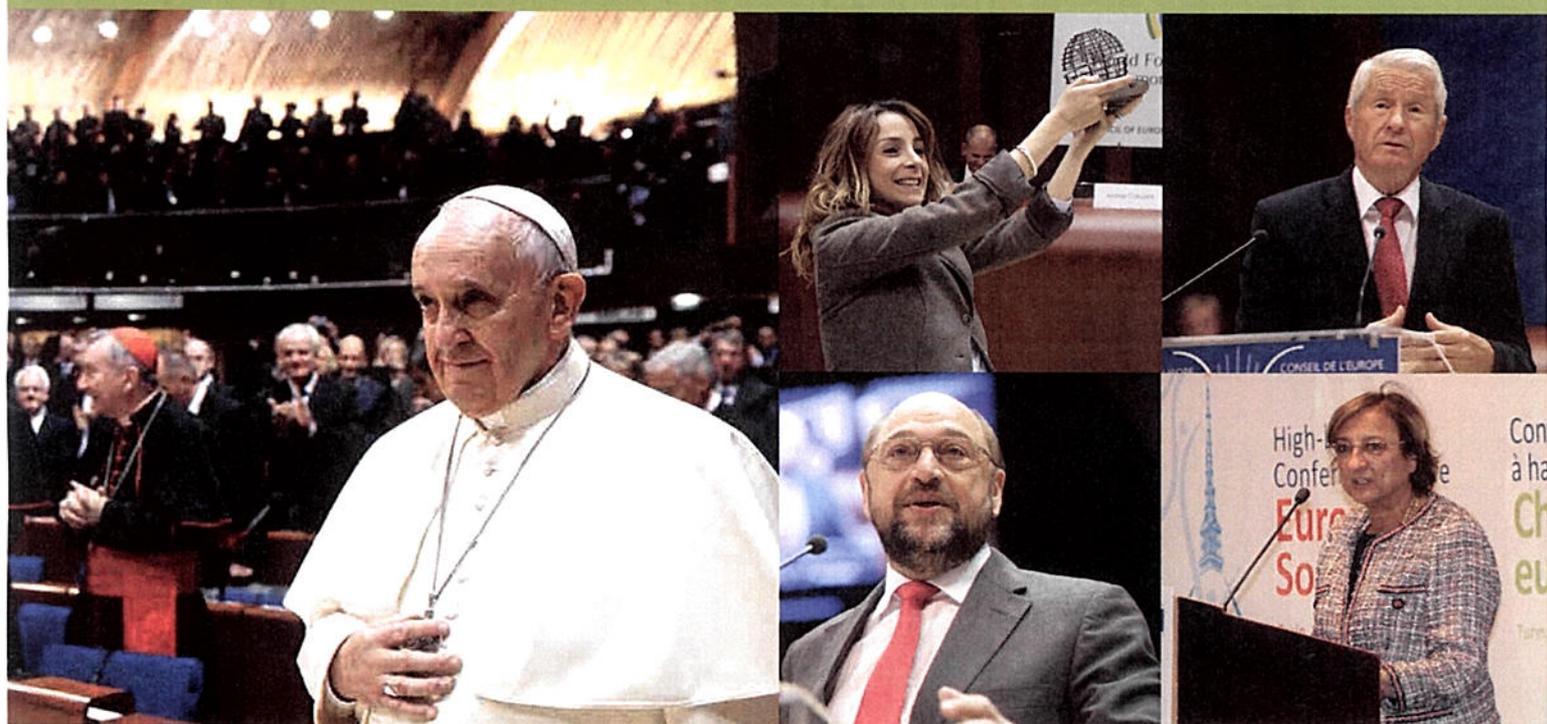


CONSEIL DE L'EUROPE

Points forts 2014



Gardien des droits de l'homme,
de la démocratie
et de l'État de droit

Rapport d'activité

Relations extérieures

www.coe.int/DER

POLITIQUE DU CONSEIL DE L'EUROPE À L'ÉGARD DES RÉGIONS VOISINES

La mise en œuvre de la politique à l'égard des régions voisines s'est poursuivie en 2014 en étroite coopération avec l'Union européenne. Le dialogue politique engagé avec les pays du Proche-Orient, de l'Afrique du Nord et de l'Asie centrale a continué. Les priorités de coopération de voisinage (NCP) ont été mises en œuvre en Jordanie, au Maroc, en Tunisie et au Kazakhstan, et conclues avec le Kirghizstan. Par ailleurs, des partenariats de voisinage – associant coopération et dialogue politique renforcé – ont été préparés pour la Jordanie, le Maroc et la Tunisie pour la période 2015-2017. Les pays voisins adhèrent ainsi plus largement aux conventions du Conseil de l'Europe et prennent part à des activités ciblées de coopération, notamment par l'intermédiaire de la Commission de Venise.

RELATIONS AVEC L'UNION EUROPÉENNE, L'ONU ET L'OSCE

UNION EUROPÉENNE

La coopération et la coordination des activités entre les deux organisations ont encore été renforcées sur la base du Mémorandum d'accord de 2007. Le dialogue politique de haut niveau s'est poursuivi et l'application du mémorandum d'accord a été régulièrement examinée par les Délégués des Ministres. Le Comité des Ministres a estimé qu'un véritable partenariat stratégique avait été mis en place dans les domaines du dialogue politique, de la coopération juridique et des activités de coopération concrète. En avril, le Conseil de l'Europe et l'UE ont signé une « déclaration d'intention » visant à mettre en place un nouveau cadre de coopération dans les pays de l'élargissement et du voisinage de l'Union européenne pour la période 2014-2020. Comme par le passé, les activités communes ont été menées, pour la plupart, par l'intermédiaire de programmes conjoints. Le Bureau de liaison du Conseil de l'Europe à Bruxelles et la délégation de l'UE auprès du Conseil de l'Europe ont en outre facilité le renforcement de cette coopération.

ONU

En décembre, l'Assemblée générale des Nations Unies a adopté par consensus la Résolution sur la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et le Conseil de l'Europe, qui illustre la coopération croissante entre les deux organisations dans de nombreux domaines, en particulier les droits de l'homme. La coopération entre les deux organisations a continué à s'intensifier grâce également aux bureaux de liaison du Conseil de l'Europe à Genève et à Vienne.

OSCE

Les relations avec l'OSCE ont de nouveau porté sur un large spectre d'activités relatives à la dimension humaine « sur le terrain », aux niveaux intergouvernemental et parlementaire ou entre institutions et organes spécialisés. Les bureaux de liaison du Conseil de l'Europe à Vienne et à Varsovie ont facilité la coopération.

RELATIONS AVEC LES AUTRES ORGANISATIONS ET LES AUTRES PAYS

Le Conseil de l'Europe a maintenu des relations et des contacts réguliers avec d'autres organisations actives dans les domaines des droits de l'homme, de la démocratie et de l'État de droit, dont l'Organisation des États américains, l'Organisation internationale de la francophonie et IDEA International. Des visites d'étude ont également été organisées pour des organes des droits de l'homme de la Ligue des États arabes, de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN) et de l'Organisation de la coopération islamique (OCI). Aux relations préférentielles entretenues avec les États observateurs se sont ajoutées des relations avec plus de 70 États membres dans les domaines où l'acquis du Conseil de l'Europe est un atout particulier au niveau mondial.



Thorbjørn Jagland, Secrétaire Général du Conseil de l'Europe, et **Stefan Füle**, Commissaire à l'élargissement et à la politique européenne de voisinage (UE), signent un nouveau cadre de coopération à long terme